



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Courrier arrivé le :

21 FEV. 2018

DATÉE - SAFU

Direction régionale  
des affaires culturelles  
du Grand Est

Affaire suivie par : Michaël Landolt et Sitâ André  
Pôle / Service : Pôle patrimoines/Service régional de l'archéologie  
Tél. : 03 87 56 41 72/94 ou 03 87 56 41 22  
Courriel : michael.landolt@culture.gouv.fr  
Adresse postale : DRAC Grand Est – site de Metz  
6 place de Chambre  
57045 Metz cedex 01

N/Réf. : SRA Metz/ML/NH-18-426

Le Préfet de la région Grand Est,  
Préfet du Bas-Rhin

à

Département de Meurthe-et-Moselle  
48 Esplanade Jacques Baudot  
C.O. n° 19  
54035 NANCY cedex

À l'attention de Madame Corinne BRUNELOT

Metz, le 19 février 2018

Objet : OCHEY (54)  
Aménagement foncier agricole forestier et environnemental  
Étude d'impact

Conformément au livre V du Code du patrimoine, j'ai l'honneur d'accuser réception du dossier référencé en objet, reçu le 13 février 2018.

Le projet ne semblant pas affecter de vestiges archéologiques, j'ai l'honneur d'émettre un avis favorable à cette demande sous réserve des prescriptions suivantes.

Toute découverte de quelque ordre qu'elle soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au service régional de l'Archéologie, site de Metz (6, Place de Chambre – 57045 METZ CEDEX 1 – Tél. 03.87.56.41.10), soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application de l'article L 531-14 du Code du patrimoine. Les vestiges découverts ne doivent pas être détruits. Tout contrevenant serait passible des peines portées à l'article 322-3-1 du Code pénal.

Cet avis est émis au titre de l'archéologie. Il ne préjuge pas de la réponse de la Conservation régionale des monuments historiques ou de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine qui peuvent, chacun en ce qui le concerne, émettre un avis au titre du livre VI du Code du patrimoine.

POUR LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

ET PAR DÉLÉGATION

La Directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est  
et par subdélégation  
L'Ingénieur d'Études,

Marie-Paule SEILLY